

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc  
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

**NOMBRE DE MEMBRES**

|             |    |
|-------------|----|
| En EXERCICE | 55 |
| PRESENTS    | 40 |
| VOTANTS     | 49 |

**CONVOCACTION**

|          |             |
|----------|-------------|
| Datée    | Du 12/04/24 |
| Affichée | le 12/04/24 |

**OBJET**

**ANRU reconstitution de l'offre sociale avec Logissia : mise à disposition préalable d'un terrain rue de Chennebrun**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

**SÉANCE DU 18 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi dix-huit avril à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 12 avril 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur André LAMONTAGNE a été nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents :** Véronique HELLEUX, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TREPRIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Isabelle CLOUCHÉ, Hubert GORET, Dominique JOUAUX, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, Jean-Luc NOUAIL

**Pouvoirs :** Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX  
Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Jean SELLIER  
Maïté GRANDLERE a donné pouvoir à François BRIZARD  
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Marie-José MARTIN  
Nathalie LENÔTRE a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TREPRIER  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Fleur GOSELIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON

**Représentés :** Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE  
Delphine PRIEUR représenté par Dominique JOUAUX  
Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE  
François CARBONELL représenté par Jean-Luc NOUAIL

**Absents excusés :** Pascal SUARD, Nadège TROUILLET, Serge DELAVALLÉE, Philippe RONDEL

**Absents :** Serge GODARD, François HUREL,

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20240418-2024-04-18-118-DE  
Date de télétransmission : 19/04/2024  
Date de réception préfecture : 19/04/2024

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil que dans le cadre de la convention ANRU qui a été signée le 3 décembre 2020, le projet de rénovation urbaine du quartier de la Madeleine prévoit de reconstituer une offre de logements sur le territoire de L'Aigle à hauteur de 39 logements soit 16 logements pour Orne Habitat et 23 logements pour Logissia.

Par délibération en date du 20 février 2020, le Conseil communautaire a approuvé l'acquisition par la CdC, par voie de préemption, des parcelles ZH 93 à L'Aigle et ZT 49 à Saint Sulpice sur Risle.

Cette acquisition avait pour objectif de répondre aux besoins de foncier pour la reconstitution de l'offre de logements dans le cadre de l'opération ANRU quartier de la Madeleine à L'Aigle, qui prévoit des démolitions d'immeubles de logements locatifs sociaux.

La CdC a mené des études de sols en 2022. Le périmètre de sécurité de l'indice de cavités souterraines n'est désormais plus qu'un indice qualifié par le BRGM de bétatoire avec un périmètre de sécurité de 35 mètres autour de l'indice. Le terrain d'environ 4500 m<sup>2</sup> n'est donc désormais plus impacté par un périmètre de sécurité d'un indice de bétatoire.

Les études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de 15 logements qui seront construits par Logissia viennent de débuter.

Pour permettre d'engager cette opération auprès de l'ANRU, Logissia doit pouvoir attester de la mise à disposition du terrain par la collectivité. Cette délibération de mise à disposition du terrain à Logissia servira de jalon opérationnel à l'engagement de la subvention de l'ANRU. Le dépôt de la décision attributive de subvention pourra donc être transmis auprès de l'ANRU avant la date limite fixée par la convention soit le 30/06/2024.

- Vu la délibération n° 2020-02-20-034 du conseil communautaire en date du 20 février 2020 portant approuvant l'acquisition par la Communauté de Communes par voie de préemption les parcelles ZH 93 à L'Aigle et ZT 49 à Saint Sulpice,
- Vu la délibération n° 2020-10-15-167 du Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2020 portant approbation de la convention pluriannuelle de partenariat pour le projet de rénovation urbaine du quartier de La Madeleine,
- Vu la convention pluriannuelle de partenariat de l'ANRU signée le 03 décembre 2020.

Asses de la préfecture  
081-20066458-2024-04-18-118-DE  
Date de télétransmission : 19/04/2024  
Date de réception préfecture : 19/04/2024

- Considérant la nécessité que l'opération de reconstruction de 15 logements locatifs sociaux rue de Chennebrun par Logissia soit engagée auprès de l'ANRU d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2024 et que la mise à disposition du terrain au bailleur par la collectivité peut être le jalon opérationnel pour l'engagement de la subvention ANRU,

**Le Conseil, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la mise à disposition d'un terrain, d'une superficie d'environ 4 500 m<sup>2</sup>, issu de la parcelle cadastrée section ZH 93 sise sur la commune de L'Aigle au profit de Logissia afin d'engager la construction de 15 logements locatifs sociaux
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer tout document nécessaire à la mise à disposition dudit terrain, le cas échéant, un compromis avec Logissia pour la cession ainsi que tout document relatif à cette cession,
- **DONNE** un accord de principe à Logissia pour la garantie, à hauteur de 50 %, des prêts à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations qu'elle pourrait mobiliser pour la réalisation de ce projet.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le

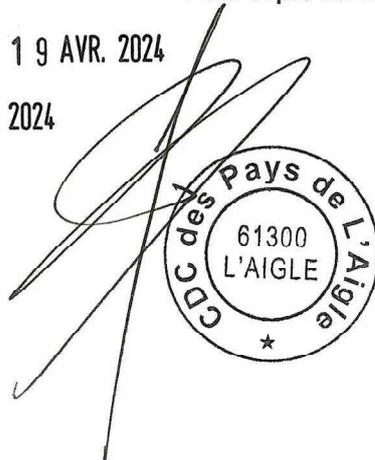
19 AVR. 2024

Publié en ligne le

19 AVR. 2024

Certifié exécutoire

Le Président,  
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20240418-2024-04-18-118-DE  
Date de télétransmission : 19/04/2024  
Date de réception préfecture : 19/04/2024